

## Bulletin d'Information Syndical de Noël

L'année 2018 a été riche en faits marquants.

Après la mise en oeuvre du Statut Commun, du SIRH et de nombreuses décisions unilatérales de la Direction, nous pouvons dresser un bilan de cette année.

Humainement, ce bilan ne nous satisfait pas. A confondre vitesse et précipitation, la Direction oblige les salariés à essuyer les plâtres des chantiers qu'elle a initié.

La CFTC n'a pas ménagé ses efforts pour vous informer dans les meilleurs délais et récupérer vos dûs, comme la demi journée liée au lundi de Pentecôte qui vous a été rendue cette année à la demande de la CFTC...

Pour 2019, vous informer et garantir vos droits seront toujours **nos priorités**. Si nous arrivions, avec votre aide, à ramener la Direction sur le chemin d'une construction cohérente et respectueuse de notre Entreprise, alors 2019 pourrait être le retour au travail serein.

Espérons le !



## ONE NET et FORMATION EN LIGNE

Pour la formation et l'information en ligne, l'Entreprise maintient qu'il est du devoir du salarié de s'informer.

### Mais où est le temps pour le salarié ?

Les formations obligatoires s'accumulent, nous n'en sommes pas informés.

Pour pouvoir se tenir informé des formations et informations, au moins deux heures mensuelles seront nécessaires.

La Direction est-elle prête à créditer du temps à chacun pour être au niveau d'information nécessaire?

Communiquer par ces nouveaux médias ne dédouane pas l'employeur de garantir que l'information soit connue de tous les salariés.

De plus, nous ne pouvons que déplorer la suppression des assistants RH qui étaient le lien local entre la DRH et les salariés.



## SUITE A L'ANNEE 2018

Nous avons trouvé des pistes d'amélioration suite aux problèmes rencontrés au cours de cette année. Cette liste n'est pas exhaustive, envoyez nous vos propositions !

La CFTC demande :

- Un retour arrière sur les déclassement dans le référentiel métier,
- La garantie de l'activité des sites et la pérenité pour chacun d'un emploi correspondant à sa qualification sur son site actuel,
- L'internalisation comme pour les 20 CDI créés en IRD pour les CG GMF,
- L'ouverture d'une réelle concertation sur les fiches d'organisation ainsi que sur l'accès à toutes les formules JATT,
- L'affichage sous le SIRH du vrai nombre de congés payés, de jours de repos et de JATT avant le calcul d'une valeur arrondie,
- Que le temps de trajet coïncidant avec l'horaire de travail habituel ne soit jamais payé à demi tarif,
- Que les heures supplémentaires et les heures variables sur les compteurs ne soient pas confondues,
- Un accès à des formules de temps partiels pour le maximum de salariés,
- Un accès au télétravail pour tous ceux qui y sont éligibles et non en fonction de la décision de tel ou tel responsable,
- Une gestion intelligente des congés de fin d'année pour que l'arbitrage des vacances de Noël ne se traduise jamais par le placement obligatoire de congés au CET,
- La création sous le SIRH de l'option hospitalisation des ascendants,
- La création sous le SIRH de l'option jours de congés liés au handicap,
- La modification de l'ordre du menu sous lifebox en fonction de l'utilité du menu (mariage et déménagement n'ont rien à faire en premier choix !),
- La réattribution des congés pour certains salariés, prélevés à tort sur la période 1er janvier au 31 mai 2018 .




## TELETRAVAIL

La CFTC, ainsi que toutes les Organisations Syndicales Représentatives, a signé l'accord télétravail COVEA. A peine l'encre sèche que des Directions annoncent que leurs salariés n'auront pas le droit à cette opportunité.

Pour ceux qui sont demandeurs, la CFTC vous accompagnera pour vous permettre de bénéficier de ce nouveau droit. Pour certains, le télétravail c'est moins de fatigue, moins de pollution, un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle et enfin une meilleure productivité pour l'entreprise.

## AUGMENTATION DE SALAIRE 2019



Dans l'ensemble du "monde COVEA", nous étions habitués à des systèmes d'évolution des salaires qui garantissaient le pouvoir d'achat des salariés soit par des politiques d'augmentation à l'ancienneté soit par une politique d'augmentation générale proche de l'inflation.

Il semble que cette époque soit révolue. La Direction souhaite augmenter les enveloppes individuelles au détriment de l'augmentation générale. Dans un contexte d'inflation repartie à la hausse et de l'énergie qui est chère, la CFTC rappellera qu'une paupérisation des salariés ne saurait être acceptable. Les négociations annuelles obligatoires sur ce sujet s'ouvrent dès le mois de décembre :

Contactez-nous par courriel: [sectioncftccovea@gmail.com](mailto:sectioncftccovea@gmail.com)

## INFORMATIONS RELATIVES A LA MUTUELLE

A partir du 1er janvier, l'activité du BCAC ne sera plus garantie par le B2V mais par CEGEDIM. Qu'est ce que cela change ?

Vous continuerez à aller sur le site B2V pour votre fond de pension mais vous devrez vous constituer un compte CEGEDIM pour votre mutuelle santé.

Si vous êtes affiliés à Vivinter, rien ne change

Le BCAC nous annonce qu'il n'y a plus de retard dans les traitements de fiche de soin.

Si vous avez des règlements en souffrance, n'hésitez pas à vous connecter à AMELI pour récupérer vos justificatifs et les renvoyer.

NB : Vous avez 2 ans pour réclamer un remboursement, y compris pour la prime naissance. Ne laissez pas filer ce que vous doit votre mutuelle.

Contactez-nous par courriel : [lchretien@gmf.fr](mailto:lchretien@gmf.fr)



## FERMETURE DU SIRH / COMPTEUR HORAIRE

La fermeture du SIRH au 7 Décembre ainsi que la paie qui sera versée aux alentours du 18 Décembre sont 2 informations que vous n'avez peut être pas encore eues.

**L'ensemble de la gestion de vos congés doit être réalisé pour le 7 Décembre.**

Pour rappel 5 jours de congés payés sont transférés automatiquement sur 2019, pour ceux là rien à faire. Pour bénéficier de l'année blanche fiscale, de vos jours de récupération, effectuez vos démarches au plus vite.

Vous n'avez pas eu le temps ou vous étiez en incapacité de faire le nécessaire ? Selon la Direction, ces jours seront perdus, la CFTC n'est pas d'accord.

Pour toutes ces démarches et pour toutes contestations, gardez des traces (copie d'écran, mails ...), cela permettra d'émettre une réclamation si nécessaire.

**Les compteurs d'horaires variables, ceux ci seront remis à 0 au 31 Décembre**

## En route vers 2019

Parce que nous pensons qu'allier qualité de vie au travail et productivité n'est pas une possibilité mais une obligation.

Qu'une société sans passé est une société sans avenir.

Qu'on ne force pas les salariés à adhérer à un projet mais qu'on doit les convaincre.

Qu'on ne vend pas de l'assurance et qu'on ne gère pas des sinistres en avançant au pas de l'oie.

Que l'attractivité d'une entreprise ne se décrète pas.

Que celui qui est le mieux placé pour connaître les besoins du salarié est le salarié lui même.

Pour toutes ces raisons, nous restons persuadés que la Direction devra revoir la trajectoire et que cela ne pourra être que meilleur pour vous.

Pour y arriver, nous aurons besoin de vous, de vos remontées du terrain, de votre sentiment et, le cas échéant, de votre mobilisation...

**Toute l'équipe CFTC vous souhaite un joyeux Noël !!!**



POUVOIR S'OPPOSER  
**TOUJOURS  
PROPOSER**



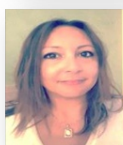
**Serge FRULLANI**  
Délégué syndical central  
France entière



**Sylvie SOUILLOT**  
Région GRAND EST  
BOURGOGNE  
FRANCHE COMTE



**Jean-Marc SLONSKI**  
Région NORD  
Ile de France



**Nadia ASSAOUI**  
Région APC



**Martial CIONCI**  
Région PACAC



**Didier JOST**  
Région OCCITANIE



**Laurent CHRETIEN**  
Site central Saran



**Nicolas RENARD**  
Sites centraux Parisiens



**Didier BIALOUX**  
Région CENTRE